

**Ville de Tarascon - Direction des Archives et du Patrimoine**

**Agriculture. Industrie.  
Commerce.  
Série HH**

**Inventaire réalisé par Mlle Emeline Roucaute,  
Juillet 2009.**

HH 1, n°1 : Lettres patentes par lesquelles Charles II supprime la prohibition de la sortie des blés établie par le viguier de Tarascon, 22 mars 1288.

HH 1, n°2 : Présentation des lettres de Charles II pour le transport des grains et permission de faire réparer les palières, levées, roubines, galliers et chemins de la ville, 16 mai 1298.

HH 1, n°3 : Lettres patentes du Roi Robert autorisant les habitants de Tarascon à porter du pain où ils voudront et en toute liberté, pourvu qu'ils ne le portent pas "*ad inimicorum terras*", 20 novembre 1319.

HH 1, n°4 : Autorisation accordée aux habitants de Tarascon par le Roi Robert de transporter librement les blés, légumes et victuailles de tout genre, sauf en territoire ennemi, et réserve faite du cas où le prix du setier de blé viendrait à dépasser 5 sous, 23 juillet 1320.

HH 1, n°5 : Lettres patentes dans laquelle le Roi Robert expose que l'autorisation contenue dans ses lettres du 23 juillet 1320 [HH 1, n°4] a été accordée parce que les habitants de Tarascon lui ont promis un subside pécuniaire et que, certains habitants se refusant à payer ce subside, il décide que ceux-là ne jouiront pas du bénéfice du privilège, 20 septembre 1320.

HH 1, n°6 : Lettres de protestation de la communauté de Tarascon contre l'ordonnance du sénéchal de Provence portant défense de faire sortir le blé, 7 mai 1322.

HH 1, n°7 : Extrait des lettres passées par le sénéchal de Provence révoquant la proclamation faite à Tarascon pour empêcher le transport des blés, 18 mai 1322.

HH 1, n°8 : Extrait de présentation aux officiers de Tarascon des lettres du sénéchal de Provence au sujet du transport des blés, 23 novembre 1339.

HH 1, n°9 : Extrait des lettres du sénéchal de Provence au sujet de la traite des blés en franchise, 14 mars 1350.

HH 1, n°10 : Extrait du privilège et confirmation des lettres concédées par le Roi Robert, et notamment de celui du 23 juillet 1320 [HH1, n°4], permettant aux habitants de Tarascon de transporter les blés en franchise partout où bon leur semblera, excepté aux ennemis, 9 septembre 1364.

HH 1, n°11 : Enchère du poids de la farine, 6 novembre 1364.

HH 1, n°12 : Lettres pour la franchise du péage du vin, par eau, aussi bien en montant qu'en descendant, 17 juillet 1367.

HH 1, n°13 : Lettres patentes de la reine Jeanne concédées à la ville de Tarascon portant défense d'y entrer du vin étranger, excepté celui des habitants "*assis dehors de leur territoire de Tarascon*", et permission au conseil d'imposer le vin, 14 décembre 1377.

HH 1, n° 14 : Lettres de Marie de Blois accordant aux habitants de Tarascon l'autorisation de transporter librement leurs blés, réserve faite des territoires ennemis et du cas où le prix du setier de blé dépasserait 6 sous et ce, par dérogation spéciale à l'ordonnance rendue par la même reine et contenant prohibition du transport des blés hors des Comtés de Provence et de Forcalquier, 10 septembre 1389.

HH 1, n°15 : Extrait d'acte de protestation de la part des consuls de Tarascon contre ceux qui voulaient empêcher la sortie des blés, 11 septembre 1390.

HH 1, n°16 : Vidimus du privilège de Marie de Blois autorisant les habitants de Tarascon à sortir les blés et contenant que les monnayeurs contribueront aux tailles et aux charges de la ville, 15 septembre 1390.

HH 1, n°17 : Lettres patentes de Marie de Blois permettant aux habitants de Tarascon de transporter par terre et par eau les blés et autres grains en franchise, partout où bon leur semblera, excepté en terres ennemies, 17 septembre 1390.

HH 1, n°18 : Extrait d'acte de protestation des consuls de Tarascon au sujet du transport des blés, 7 octobre 1401.

HH 1, n°19 : Extrait de présentation et publication des lettres patentes de la reine Yolande faites aux officiers de la ville d'Arles par la communauté de Tarascon. Ces lettres autorisent les habitants de Tarascon à faire porter leurs blés et farines à Arles par eau ou par terre, 7 janvier et 15 décembre 1417.

HH 1, n°20 : Lettre du sénéchal de Provence portant de mettre en exécution les lettres patentes de la reine Yolande, 16 octobre 1417.

HH 1, n°21 : Lettres du sénéchal de Provence obligeant les hôtes à déclarer le vin qu'ils voudront vendre, 13 juillet 1419 (parchemin).

HH 1, n°22 : Lettres de contraintes de la reine Yolande en faveur des hoirs de Jean Sabatier pour 19 saumées de blé vendues, 28 avril 1423.

HH 1, n°23 : Supplique des habitants de Tarascon au sujet du transport des blés, 6 juillet 1480.

## **HH2                    Règlements sur la vente du pain et autres denrées                    1532-1788**

HH 2, n°1 : Police des boulangers. Facture et tarifs du pain (pâte à pain, pain cuit et pain rassis), 1532.

HH 2, n°2 : Police des boulangers. Facture et tarifs du pain (blanc, moyen et bis), 1547.

HH 2, n°3 : "*Taux faict par nous, François Biord, docteurs es droictz, conseiller du Roy, lieutenant de sénéchal au siège d'Arles, commissaire en cette partie, depputé par Sa Majesté suyvant l'édict et ordre dudit seigneur donné à Paris le 20<sup>e</sup> jour de janvier 1563 sur l'ordre et règlement des vivres et prix d'iceulx que les hostelliers, taverniers et cabaretiers des villes de son royaume et terroir de son hobéyssance exhigeront ordinairement de leurs hostes*". Ce règlement est spécial à Tarascon, ainsi que l'indique le nom de cette ville écrit en vedette sur le premier feuillet ; on y voit qu'un homme à cheval paiera (hôtelleries) "*14 souls tournois pour chascun jour, assavoir à huict souls la souppée et six soulz la disnée, touteffoysque l'hostellier sera tenu baillier bon beuf, motton, veau et chevreau à la saison bouulhy et rousty, et lart et entrée et yssue de table raisonnablement, bon vin, et aux chevaulx bon foin et bonne avoyne, scavoir deux picotins à la souppée et ung à la disnée*", 5 septembre 1564.

HH 2, n°4 : "*Extraict du livre des corratiers [courtiers] et valleurs des bledz en la présent ville de Tharascon*". Une note placée à la fin du cahier nous apprend que cet extrait est tiré du "*livre des corratiers estant au pouvoir de maître Hanry de Mesmes, notaire royal, garde des escritures du greffe de la cour royalle et ordinaire de Tharascon*", 1578-1590.

HH 2, n°5 : Extrait de jugement rendu par le lieutenant du port d'Arles pour raison du transport des grains, 9 août 1584.

HH 2, n°6 : Transport des blés de Tarascon à Arles, 1627-1628.

HH 2, n°7 : Défense faite aux habitants de glaner tant que les gerbes ne sont pas ôtées des champs, 14 juin 1640.

HH 2, n°8 : Contrôle des blés de la communauté de Tarascon, commencé le 6 avril 1657 et terminé le 27 juin 1657, 1657.

HH 2, n°9 : Extrait des registres du Parlement concernant la distribution du pain, 10 mars 1678.

HH 2, n°10 : Tarif de ce que doivent peser les trois espèces de pain des boulangers, tant en pâte que cuit, selon le prix des blés, 1697.

HH 2, n°11 : Règlement pour la police du pain à Tarascon, sd [XVIII<sup>e</sup> siècle].

HH 2, n°12 : Arrêt du Parlement d'Aix en faveur du corps des boulangers d'Antibes, 7 février 1700.

HH 2, n°13 : Règlement du pain pour les boulangers de Toulon, 10 février 1703.

HH 2, n°14 : Nouveau règlement contenant réduction du prix de la charge de blé à celui de la livre du pain, 11 mars 1715 ; Mémoire et tarif au sujet de la fixation du prix de la livre du pain par rapport au prix du setier de blé, 1730-1734.

HH 2, n°15 : Règlement pour le commerce des eaux de vie, 30 juillet 1717.

HH 2, n°16 : Cahier pour recevoir les ventes des courtiers servant ensuite pour taxer le pain, 1775-1776.

HH 2, n°17 : Etat d'arrivée des moutons à la boucherie de Tarascon, 22 novembre 1778.

HH 2, n°18 : Nouveau tarif pour trouver le prix des trois qualités de pain, 1780.

HH 2, n°19 : Fixation du prix du pain et usages à Avignon, 1788.

### HH3 Foires et marchés

1530-1689

HH 3, n°1 : Lettres patentes de François I<sup>er</sup> établissant à Tarascon "*deux foires en l'an et un jour de marché pour chacune semaine [...] ; c'est, à savoir, la première foire le jour et feste de Sainte-Marthe, et la seconde le lendemain de la feste de Saint-Anthoine, et ledict jour de marché au jour de vendredy en chacune semaine*", mars 1530 ; Lettres patentes de François I<sup>er</sup> établissant une troisième et une quatrième foire "*chascun an et deux jours immédiatement d'après le jour de Assecion Nostre Seigneur*", juin 1532.

HH 3, n°2 : Lettres patentes d'Henri IV réduisant, sur la demande des consuls, ces quatre foires à une "*qui sera tenue le jour et feste Nostre-Dame, huictième jour de septembre, franche durant trois jours, les festes non comprises de tous droictz de péages et autres*". Continuation du marché hebdomadaire du vendredi, septembre 1609-1610.

HH 3, n°3 : Criées au son de la trompette pour annoncer la foire du 8 septembre et le marché du vendredi, 1610.

HH 3, n°4 : Ordonnance de Jean de Barrême, juge et viguier de Tarascon, faisant inhibition à tous les fermiers des péages "*d'exiger leurs droits plus grands qu'ils ont accoustumé lever sur les marchandises qui sont portées à la foire de la feste Sainte Madeleine à la ville de Beaucaire*", 7 septembre 1610.

HH 3, n°5 : Requête des consuls de Tarascon pour faire publier la franchise de la foire du 8 septembre, septembre 1689.

### HH4 Etablissement d'une imprimerie à Tarascon

1725-1752

HH 4, n°1 : Requête présentée à la communauté par Louis Duclos, marchand libraire, qui rappelle "*combien il est utile d'avoir une imprimerie dans une ville aussy considérable que la vôtre, qui tient rang entre les principales de la province, où l'on voit une officialité, un chapitre royal, quantité de personnes de distinction et de mérite, un collège [...], plusieurs corps d'illustres communautés professant la philosophie et la théologie, un tribunal et une noblesse nombreuse et considérable*". Il se plaint de ce que des gens ont voulu faire confisquer son imprimerie et prie la communauté d'intercéder en sa faveur auprès de l'Intendant, sd [vers 1725] ; Lettre signée Pascal, accusant réception aux consuls de Tarascon de la requête du sieur Duclos et les informant que c'est de l'ordre de l'Intendant que ses presses et outils avaient été séquestrés, "*en exécution d'un arrest du*

*conseil qui fixe le nombre des imprimeurs de cette province", dans lequel n'était pas comprise la ville de Tarascon, 7 novembre 1725 ; Texte de l'arrêt évoqué précédemment, 21 juillet 1704.*

HH 4, n°2 : Notes sur les raisons d'avoir un imprimeur à Tarascon. L'une des raisons est celle-ci : *"quand il est nécessaire de faire imprimer quelque chose, il faut recourir à Avignon, qui est hors de la monarchie ; on ne le peut présentement à cause des deffenses qu'il y a de n'en rien laisser sortir et de n'y laisser rien entrer",* sd [XVIII<sup>e</sup> siècle].